



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Vitré (siège de l'enquête), Argentré-du-Plessis, Balazé, Champeaux, Erbrée, Étrelles, La Chapelle-Erbrée, Montreuil-sous-Pérouse, Pocé-les-Bois et Saint-M'Hervé (concernées par le rayon d'affichage de 3 kilomètres et/ou le plan d'épandage), qu'une enquête publique est ouverte du 24 octobre 2025 (8h30) au 25 novembre 2025 (17h30) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE VITRÉ en vue de moderniser et régulariser son site situé aux Guichardières VITRÉ (35500), avec notamment l'augmentation des capacités de production, l'extension de l'atelier de préparation, la modernisation des installations industrielles et énergétiques, la création d'un nouveau local, l'ajout d'un silo supplémentaire, l'adaptation des valeurs limites de rejets aqueux et la conformité aux meilleures techniques disponibles.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de Vitré, dans les locaux du pôle aménagement, au 87 bis boulevard des Rochers (version papier) aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- sur le site internet de la préfecture de Rennes : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.25.35 ;

- à la sous-préfecture de Fougères-Vitré, 9 avenue François Mitterrand - 35301 FOUGERES, sur rendez-vous, au 02.99.94.56.00, aux horaires habituels d'ouverture ;
afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de Monsieur le directeur de la SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE VITRÉ, les Guichardières (35500) Vitré.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de Vitré, dans les locaux du pôle aménagement, au 87 bis boulevard des Rochers :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE VITRÉ »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse susmentionnée.

Madame Delphine HARDY, urbaniste, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

En conséquence, il sera présent à la mairie de Vitré, dans les locaux du pôle aménagement, au 87 bis boulevard des Rochers :

- le vendredi 24 octobre 2025 de 08h30 à 12h30,
- le mercredi 29 octobre 2025 de 13h30 à 17h30,
- le mardi 25 novembre 2025 de 13h30 à 17h30.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes, le **07 OCT. 2025**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY